Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24/03/2025 et publié ou notifié le 24/03/2025

COMMUNE D'AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 21 mars 2025

Date de la convocation: 14/03/2025

Membres en exercice : 10

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents: 7

<u>Présents</u>: Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Roland BURGRAF, Marie-France MURAT, Hervé MEUGNOT,

Votants: 10

Nicolas DEZE

Pour: 10

Représentés :

Contre: 0

Excusés: Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Christian

FRANÇOIS

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Subvention pour la MAM - 2025_15

Le maire fait part aux membres du conseil d'une demande de subvention de la présidente de l'association « Les Pitchouns » au titre de la participation au loyer et à l'assurance de la maison d'assistantes maternelles située à Perrigny.

Au vu de la situation comptable de cette association, et au vu des comptes de l'exercice 2024, le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- DECIDE d'attribuer une subvention annuelle de 1 200 € à l'association « Les Pitchouns ».
- DIT que la somme sera inscrite au compte 65748 du budget primitif de la commune de l'année 2025.
- DIT que cette subvention sera versée en une seule fois en 2025.

la secrebaire de sécence

Parie France RURAT

Le Maire, Olivier MURAT

Dépôt SOUS PREFECTURE D'AVALLON Date de réception de l'AR: 24/03/2025 089-218900041-20250321-2025 15-DE